

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE**

N° 42/17

Objet de la délibération

Contribution au Parc Naturel Régional de Camargue pour la campagne de suivi scientifique des opérations de démoustication conduites sur le territoire du Parc pour 2017

L'an deux mille dix sept et le 13 décembre, le Conseil de territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

Mme Martine ARFI

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ, Mme Martine ARFI, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, M. Eric CASADO, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, M. Gaëtan FERNANDEZ, M. Gilbert FERRARI, M. Daniel GAGNON, Mme Chantal GAMBI, M. Yves GARCIA, Mme Muriel GINIES, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR, M. René RAIMONDI, Mme Maryse RODDE, Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY par M. René RAIMONDI, M. Alain ARAGNEAU par M. François BERNARDINI, Mme Anne-Caroline CIPREO par M. Jean HETSCH, Mme Laëtitia DEFFOBIS par Mme Monique TRINQUET, M. Jean Louis DEROT par M. Eric CASADO, Mme Sonia GRACH par M. Philippe CAIZERGUES, Mme Elisabeth GREFF par M. Gilbert FERRARI, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves VIDAL, M. Gérald GUILLEMONT par M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO par M. Ange POGGI, Mme Claudie MORA par Mme Chantal GAMBI, Mme Monique POTIN par M. Philippe POMAR, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Nicole JOULIA,

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

M. Jean Marc CHARRIER, M. Alain DELYANNIS, Mme Béatrix ESPALLARDO, M. Michel LEBAN, M. Frédéric VIGOUROUX,

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le SAN Ouest Provence, fusionné au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2016, participe financièrement, depuis 2007, aux campagnes de démoustication expérimentales menées en Camargue, notamment sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ce programme contient deux volets :

-Un volet «traitement», pour lequel le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) a mandaté l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranéenne (EIDM). L'intercommunalité verse sa contribution directement au CD13.

-Un volet «suivi scientifique des opérations» (2007/2011), pour lequel le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) a été mandaté par le CD13. Dans ce cadre, l'intercommunalité verse sa contribution directement au PNRC.

Depuis 2006, le Conseil Scientifique et d'Ethique du Parc Naturel Régional de Camargue, accompagne le Parc dans la validation des protocoles qui composent les différents volets du suivi scientifique mis en œuvre. Son analyse de près de 10 ans de résultats cumulés des suivis ont permis de :

- démontrer que le Bti («Bacillus thuringiensis israelensis» type de produit utilisé pour la démoustication), malgré son bon profil environnemental, a un effet sur la chaîne alimentaire ;
- de faire évoluer les méthodes d'intervention de l'opérateur ;
- de mieux cartographier les secteurs traités ;
- de prendre en compte les recommandations des différents gestionnaires concernés.

Depuis 2013, le volet sociologique de ce dispositif a été renforcé par une enquête complémentaire auprès des habitants, afin de mesurer l'acceptabilité des méthodes alternatives, à la démoustication conventionnelle, notamment sur le hameau du Sambuc.

Le Conseil Scientifique maintient ses réserves considérant l'impact avéré du traitement du Bti sur la faune non cible et la chaîne alimentaire et préconise de développer plus largement les traitements alternatifs du type BAMS (pièges à CO2 et phéromones installés près des lieux habités), dont l'expérimentation au Sambuc est très encourageante et sans incident notable sur la faune non cible. Il apparaît nécessaire de poursuivre l'expérimentation au Sambuc une dernière année en 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n°2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-

Marseille-Provence ;

La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

La délibération n°1/16 du 23 mars 2016 portant élection du Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Où le rapport ci-dessus

DELIBÈRE

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une contribution de 5000 € au Syndicat Mixte du Parc Naturel de Camargue, pour la campagne de suivi scientifique des opérations de démoustication conduites sur le territoire du Parc Naturel Régional de Camargue 2017.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial de territoire, chapitre 011, nature 6284.

Certifié conforme,

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI